



**VILLE
de MONTGISCARD**

N° 16/2019.

Du registre aux arrêtés

**Extrait du Registre aux Arrêtés du Mairie de
Montgiscard**

Nous, Maire de la commune de Montgiscard,

VU le code des communes et notamment son livre IV

Considérant, qu'il nous appartient d'assurer la sauvegarde du patrimoine communal, en raison des intempéries le terrain de football de Montgiscard est à ce jour rendu impraticable.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : Annule et remplace arrêté n°15/2019

ARTICLE 2 : L'utilisation du terrain municipal (terrain de football), utilisé par le football Club de L'Autan, est interdit du 01 février 2019 au 10 février 2019 inclus.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera publiée, affichée et adressée à :

- Monsieur le Président du Football Club de l'Autan
- District départemental de Football

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Montgiscard le 04/02/2019

Le Maire

Laurent FORÉS

